

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt le vingt-sept du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

27 présents + 1 pouvoir (28 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Thierry BOUYER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

1 pouvoir :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER

Excusés : Dominique GUILBOT, Claudie VALET

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 23 juillet

GOUVERNANCE

Délégations au Président

- ✓ Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales
Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :
- ✓ De donner délégation au Président pour la durée de son mandat pour :
 - Réaliser des lignes de trésorerie jusqu'à 1 M€
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés publics et accords cadre en matière de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
 - Créer, supprimer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de l'EPCI et organiser leurs modalités de fonctionnement
 - Passer les différentes conventions tant que cela n'est pas contraire aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT et n'engageant pas financièrement l'EPCI sur un montant > 5 000 €.
 - Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de l'EPCI
 - De procéder au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires
 - D'intenter au nom de la CCAVT les actions en justice ou défendre l'EPCI dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant toutes les juridictions. Cette compétence s'étend au dépôt de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom de la CCAVT
 - Autoriser au nom de la CCAVT le renouvellement de l'adhésion aux organismes et associations dont elle est déjà membre
 - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et ce, pour tous les projets (investissement et fonctionnement) et auprès de tous les organismes financeurs (privés ou publics)
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- ✓ De rappeler que le Président rendra compte des décisions prises en vertu de cette délibération lors de la plus proche réunion du Conseil

A Airvault, le 27 Juillet 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20200806-202-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-08-2020

Publication le : 06-08-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48